



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Service Foncier et Patrimoine  
Tél : 04 94 36 36 74

## DECISION MUNICIPALE N° 2025/097/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,  
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Laurent SANDRESCHI,  
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

Affaire suivie par AMBROSANIO Véronique  
Gestionnaire de patrimoine  
☎ 04.94.36.34.25  
vambrosanio@mairie-toulon.fr

Publié Le

08 AOUT 2025

## DECISION

Le **Maire de TOULON** soussigné, Madame Josée MASSI,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, ayant notamment délégué au Maire en exercice le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

**Vu** l'arrêté n°23/AR/51 du 3 mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire,

**Vu** l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions,

**Considérant** que la Ville de TOULON est propriétaire d'un local communal situé 4 rue Nicolas LAUGIER à TOULON (VAR) figurant au cadastre de ladite Commune Section CN N°0518,

**Considérant** que Madame Marie-José BELLEMAIN, Présidente de l'Association « L'EPHEMERE », a sollicité de la Ville de TOULON un local communal pour usage de stockage de matériel.

## DECIDE

**DE CONCLURE** avec l'Association « L'EPHEMERE », dont le siège social est sis à TOULON (83000) Le port des créateurs, Place des savonnières, représentée par sa Présidente, Madame Marie-José BELLEMAIN, une convention portant mise à disposition du local situé 04, rue Nicolas LAUGIER à TOULON (VAR).

Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révoquant pour la durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2025 et se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder 6 ans.

Une redevance d'un montant de **2 000 €** sera demandée au Preneur, soit 166,66 € par mois.



Le local ne disposant ni de l'eau ni de l'électricité, aucun montant de frais de fonctionnement ne sera demandé au Preneur.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE

07 AOUT 2025

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE

08 AOUT 2025

PUBLIE LE

08 AOUT 2025

Pour le Maire de TOULON  
L'Adjoint Délégué  
Geneviève LEVY



Marcelle GHERARDI  
Adjoint au Maire

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DECISION MUNICIPALE 2025/097/A.J. - DE CONCLURE avec l'Association &quot; L'EPHEMERE &quot;, dont le siège social est sis à TOULON (83000) Le port des créateurs, Place des savonnières, représentée par sa Présidente, Madame Marie-José BELLEMAIN, une convention portant mise à disposition du local situé 04, rue Nicolas LAUGIER à TOULON (VAR)

---

**Date de transmission de l'acte :** 08/08/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 08/08/2025

---

**Numéro de l'acte :** 2025097AJ ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20250807-2025097AJ-AR

---

**Date de décision :** 07/08/2025

**Acte transmis par :** Stéphanie DUPONT ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations

